

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme DAVID Christine, Maire.

Étaient présents :

Mmes DUPRAT, M. FONTAINE, Adjointe,
Ms. CABUT, BARATA, Mme DEMARET, M. DEFFRENNE, Mme GUILLEMIN-CHHENG, M. GINDRE, Mme BRIOLANT.

Absents excusés :

Mme CLECH-VERDIER représentée par Mme GUILLEMIN-CHHENG
M. DELAUNAY représenté par M. FONTAINE

Secrétaires : M. FONTAINE, M. CABUT

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

- ☞ - **FIXATION DES TARIFS DE LA GARDERIE - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**
- ☞ - **FIXATION DES TARIFS DE CANTINE - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**
- ☞ - **FIXATION DES TARIFS DE LOCATION POUR L'ANNÉE 2018**
- ☞ - **DISSOLUTION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE**
- ☞ - **CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ACTION SOCIALE**
- ☞ - **REMBOURSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU REPAS DES PERSONNES AGÉES**
- ☞ - **BUDGET – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**
- ☞ - **QUESTIONS DIVERSES**

~~~~~

Affichage avis Réunion du Conseil Municipal le 9 mai 2017

Convocation adressée aux Conseillers Municipaux le 9 mai 2017

~~~~~

FIXATION DES TARIFS DE LA GARDERIE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal pour la prochaine rentrée scolaire 2017/2018 d'appliquer un forfait pour le tarif garderie.

En expliquant que plusieurs familles ont des factures importantes pour ce service et qu'avec un forfait, elles pourraient payer moins cher, tout en étant équitable.

Après débat entre les membres du Conseil il est décidé de reporter cette décision après un calcul et une comparaison financière, ainsi que l'étude d'une autre application possible, déduction d'un temps impartit, plus ou moins 1 heure.

Il y aura bien entendu un coût supplémentaire pour la commune, mais cela est également un choix politique, de même que Madame le Maire a décidé de prolonger le temps de garderie le lundi, mardi, jeudi, et vendredi jusqu'à 19 heures.

Monsieur BARATA est chargé de cette étude.

Un Conseil Municipal aura lieu le vendredi 9 juin 2017 à 20 heures, pour le résultat, et prendre une décision afin que les documents pour la rentrée prochaine soient élaborés en temps utile pour les familles.

FIXATION DES TARIFS DE CANTINE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 1,5% le prix du repas de cantine, afin de couvrir les frais de fonctionnement (repas, électricité, eau et frais du personnel),

Pour information, le prix de revient d'un repas est de 5,25 € dont 2,62€ TTC, payé au traiteur.

Décision du Conseil Municipal

Pour l'augmentation : à l'unanimité

DCMI32017 – FIXATION DES TARIFS DE CANTINE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Délibération

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour couvrir les frais de fonctionnement de la cantine de prévoir une augmentation du prix du repas.

Pour l'année scolaire 2016/2017 le prix du repas était de

- 3,70 €uros pour les familles de 1 ou 2 enfants,
- 3,55 €uros pour les familles de 3 enfants,
- 3,45 €uros pour les familles de plus de 3 enfants.

Madame le Maire précise que le décret n°2006-753 du 29 juin 2006, supprime l'encadrement annuel des tarifs de la restauration scolaire. Il appartient à la collectivité en charge du service de fixer le tarif librement, sous réserve que le prix payé par l'usager ne dépasse pas le coût supporté par la collectivité pour sa mise en œuvre, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service.

Madame le Maire propose une augmentation des prix du repas, de 1,5 % (arrondi au centime supérieur ou inférieur), ce qui porterait le tarif des repas pour l'année scolaire 2017/2018, comme suit :

- - **3,75 €** pour les familles de 1 ou 2 enfants
- - **3,60 €** pour les familles de 3 enfants
- - **3,50 €** pour les familles de plus de 3 enfants

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

☞ - d'accepter l'augmentation proposée de 1,5 % (arrondi au centime supérieur ou inférieur), et de fixer les prix des repas de cantine, pour l'année scolaire 2017/2018, comme indiqués ci-dessus.

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE ANNEE 2018
--

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle communale pour l'année 2018, la salle communale a besoin d'une rénovation afin de la rendre plus attractive.

Une étude pour le prochain budget sera faite.

Après délibération le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DCMI42017 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE - ANNEE 2018
--

Délibération

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

Délibère et décide à l'unanimité,

De maintenir le tarif de location de la grande salle communale, pour l'année 2018, comme suit :

HABITANTS DE LA COMMUNE

INTITULÉS	WEEK-END VENDREDI 16 h AU LUNDI 8 H	WEEK-END VENDREDI 16 h AU LUNDI 8 H (avec forfait ménage)
GRANDE SALLE	400 €uros	450 €uros

PERSONNES HORS COMMUNE

INTITULÉS	WEEK-END VENDREDI 16 h AU LUNDI 8 H	WEEK-END VENDREDI 16 h AU LUNDI 8 H (avec forfait ménage)
GRANDE SALLE	840 €uros	890 €uros

Le montant de la caution est de 500 €.

DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale, ce dernier ne servant exclusivement qu'à faire le choix du menu pour le repas des Personnes Agées, et l'animation s'y référant.

Madame le Maire précise que tous les membres de la Commission ont donné un avis favorable à la dissolution. Madame le Maire demande aux élus de se prononcer, le Conseil décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS.

DCMI52017 – DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L. 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune peut :

- *- soit exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.*
- *- soit transférer tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.*

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet de dissolution.

Le Conseil Municipal,

- ✓ *- Vu l'article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles,*
- ✓ *- Etant donné que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✍ - Décide de dissoudre le CCAS.

Cette mesure est d'application immédiate.

✍ - Les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin à la date de la présente délibération, 19 mai 2017 et par ailleurs, il sera mis fin par arrêté municipal aux fonctions des membres extérieurs nommés par le Maire à cette même date du 19 mai 2017.

✍ - Le Conseil exercera directement cette compétence.

✍ - Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

✍ - Les recettes des concessions de cimetière iront intégralement au budget communal.

CREATION D'UNE COMMISSION D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire propose de créer une commission « Action Sociale » en remplacement du CCAS, afin de délibérer sur des dossiers qui seraient transmis pour l'obtention d'une aide financière. Cette commission sera composée de 3 élus et de 3 membres non élus du CCAS.

Nouveaux Membres :

Madame DAVID, Madame CLECH-VERDIER, Monsieur FONTAINE (élus)

Mesdames, ADGIE, OGEL et LOISON (membres non élus)

Cette commission, comme toute commission municipale, sera seulement consultative, la décision finale sera donnée par le Conseil Municipal.

DCMI62017 – FORMATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Délibération

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de dissolution du Centre Communal d'Action Sociale et précise que quand une commune exerce directement la compétence d'action sociale, il lui revient de déterminer les conditions générales et les modalités d'octroi des aides individuelles versées par la commune au titre de l'action sociale.

Elle peut ainsi former des commissions spécialisées chargées d'étudier les aides sociales.

Ces comités consultatifs peuvent comprendre des personnes n'appartenant pas au conseil municipal, notamment des représentants des associations locales ou des personnalités qualifiées.

Pour autant, ceux-ci ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel et il revient au seul conseil municipal de délibérer sur les attributions d'aides individuelles instaurées sur le territoire communal.

Madame le Maire propose donc la formation d'une « Commission communale Action Sociale » et précise que la désignation des membres se fait par vote à bulletins secrets, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Madame le Maire demande aux membres élus désirants faire partie de la commission, de bien vouloir se faire connaître :

- M. FONTAINE Robert se porte candidat.

Madame le Maire ajoute que Mme CLECH-VERDIER Florence est également intéressée pour siéger à cette commission.

Elle demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

- - sur la création de la commission action sociale,
- - sur la nature du vote, pour la désignation des membres
- - sur la désignation des membres élus se portant candidats

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

☞ - d'accepter la création de la commission communale Action Sociale

☞ - de ne pas recourir au vote à bulletins secrets pour la désignation des membres

☞ - de nommer Mme CLECH-VERDIER Florence et M. FONTAINE Robert, comme membres élus pour siéger au sein de ladite commission.

Madame le Maire étant de droit, Présidente de toutes les commissions.

REMBOURSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU REPAS DES PERSONNES ÂGÉES

Madame le Maire informe l'assemblée que lors du dernier repas des personnes âgées, une personne s'était inscrite pour participer à cette manifestation et avait versé la somme de 20 €.

Cette personne, n'habitant plus sur la commune, aurait dû payer le plein tarif.

De ce fait, celle-ci a décidé de ne plus participer au repas si elle devait payer le prix fort, c'est pourquoi elle en demande le remboursement.

Le Conseil Municipal décide à la majorité le remboursement des 20 €.

Abstentions : Mmes GUILLEMIN-CHHENG, CLECH-VERDIER, M. BARATA.

DCMI72017 – BUDGET : REMBOURSEMENT REPAS DES PERSONNES ÂGÉES

Délibération

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande de remboursement d'un versement au repas des personnes âgées du 04 décembre 2016, d'un montant de 20 €, en raison de la non-participation au repas.

Elle rappelle que ce repas était organisé par le CCAS et que c'est le Conseil d'Administration du CCAS qui avait fixé par délibération en date du 28 mars 2015, le tarif de participation des personnes âgées de moins de 65 ans.

Le CCAS étant désormais dissous, elle propose que le remboursement intervienne sur le budget communal et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité de rembourser la somme de 20 €.

BUDGET - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame le Maire, informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer un réajustement des crédits en recettes et dépenses et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

A la majorité, le Conseil adopte la décision modificative au budget N° 1

Abstention : M. GINDRE (n'ayant pas voté le budget)

DCMI82017 – BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Délibération

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des dépenses et recettes nouvelles enregistrées en section de fonctionnement et d'investissement depuis le vote du Budget Primitif, délibère et décide, à la majorité, d'inscrire les crédits nouveaux en recettes et dépenses, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Articles	Libellé	Montant en Euros
6419	Remboursement de traitement	3 999,00 €
7411	Dotation forfaitaire	-140,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	2 285,00 €
	TOTAL	6 144,00 €

DEPENSES

Articles	Libellé	Montant en Euros
611	Contrats de prestations de service	560,00 €
6713	Secours et dot	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	4 584,00 €
	TOTAL	6 144,00 €

REUNIONS DE COMMISSIONS

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur FONTAINE donne lecture de l'ordre du jour du comité réuni le lundi 27 mars 2017

Ordre du jour

- Avis sur le rapport de gestion 2016
- Avis sur le rapport financier 2016
- Information sur les mesures arrêtées par le Conseil d'Administration
- Vœux de l'assemblée
- Questions diverses

COMMISSION URBANISME

Monsieur FONTAINE, vice-président de la commission, informe le Conseil Municipal de plusieurs dépôts de demandes préalables de travaux, non vues par la commission. (Tous les dossiers sont visibles en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat).

○ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

N° D. P.	Noms	Adresses	Objets
00/2017	M.CRIADO	2 rue du Village	Réfection de toiture
00/2017	M.RENAUT	22 rue des Bochets	Pose d'une Pergola

Un débat au sein du Conseil Municipal au sujet des réunions de la Commission d'Urbanisme, sur le bien-fondé des décisions.

Souvent lors des réunions d'Urbanisme les décisions sont déjà prises et signées.

Il y a beaucoup d'absents aux réunions.

Afin de pallier ces contretemps, dorénavant un courriel sera systématiquement envoyé aux membres de la commission, dès le dépôt d'une déclaration préalable. Si un problème est détecté, une commission sera convoquée.

RÉUNIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES ET DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET (SIAEP)

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la réunion du jeudi 11 mai 2017

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2017
- Construction d'une bâche à Hermeray autorisation donné au Président pour signer le marché d'œuvre
- Renouvellement du réseau AEP rue de la Mairie/ rue de la Fontaine/ route de la Boissière/route de la forêt d'Hermeray : autorisation donnée au Président pour signer un marché de prestations similaires avec la société SARC.
- Fixation de la surtaxe syndicale 2017
- Installation d'une station relais téléphonie mobile sur pylône au droit du château de la Boissière Ecole
- Mise à disposition des locaux de la salle des Fêtes et facturation de la consommation électrique : autorisation donnée au Président pour signer le Bail avec Orange
- Décision Modificative N° 1 au BP 2017
- Commissions
 - Finances
 - Qualité de l'eau
 - Communication
 - Travaux en cours
 - Questions diverses

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION « RAMBOUILLET TERRITOIRES »

Madame le Maire a participé au Conseil Communautaire du

Lundi 27 mars 2017 à Saint Hilarion

Ordre du jour :

- - Appel des présents
- - Secrétaire de séance
- - Approbation procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 06 mars 2017
- - Débat d'orientation budgétaire
- - Convention entre le représentant de l'Etat et la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires pour la transmission électronique des actes.
- - Complément des élections des membres au sein des commissions permanentes consultatives de Rambouillet Territoires
- - Election des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- - Commission Consultative des Services Publics Locaux : désignation des membres nommés
- - Bail commercial : autorisation donnée au Président pour la signature de documents en vue d'un bail pour le siège communautaire dans de nouveaux locaux
- - Réalisation de travaux d'entretien et d'aménagements divers sur les transcoms, les voiries communales et structures communautaires –groupement de commandes : résultat de l'appel d'offres ouvert
- - Subvention au titre du programme départemental 2016-2019 d'aide aux structures intercommunales en matière de voirie
- - Liste des acquisitions et cessions de terrains année 2016
- - Conservatoire à rayonnement intercommunal Gabriel FAURE : demande de renouvellement de classement du conservatoire à Rayonnement Intercommunal Gabriel FAURE
- - Questions diverses

(Note de synthèse consultable en Mairie)

Lundi 10 avril 2017 à La Boissière Ecole

Ordre du jour :

- - Appel des présents
- - Secrétaire de séance
 - Budget principal : affectation de résultat 2016
 - Budget SPANC : affectation de résultat 2016
 - Budget ZAC BALF : affectation de résultat 2016
 - Budget Principal : approbation du Budget primitif 2017
 - Budget SPANC : approbation du Budget primitif 2017
 - Budget ZAC BALF : approbation du Budget primitif 2017
 - Base de Loisirs Etangs de Hollande : approbation du Budget primitif 2017
 - Taux 2017 TH –TF et CFE conséquences fiscales suite à la fusion des 3 EPCI
 - Taux TEOM 2017
 - Règlement de la piscine des Fontaines
 - Règlement de la piscine des Molières
 - Règlement de la Base de Loisirs des Etangs de Hollande
 - Règlement du Centre Omnisports Intercommunal des Etangs
 - Règlement du gymnase des Molières
 - POSS de la piscine des Fontaines
 - POSS de la piscine des Molières
 - POSS de la Base de Loisirs des Etangs
 - Grilles tarifaires de la Base de loisirs des Etangs de Hollande
 - Contrat de ruralité
 - Projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé à la carte issue de la fusion du SIBSO et SIVOA
 - Modification du tableau des effectifs et création de postes
 - Conservatoire Gabriel FAURE : demande subvention pour l'année 2017 auprès du Conseil Départemental des Yvelines, au titre de l'aide aux structures disposant d'un équipement culturel à rayonnement territorial
 - Questions Diverses

(Note de synthèse consultable en Mairie)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur DEFFRENNE donne le compte rendu de la réunion du 4 avril 2017

Ordre du jour :

- Présentation du service développement économique
- Parc d'activité Bel-Air la Forêt
 - Etat d'avancement et commercialisation divers
- Requalification des ZAE existantes : point d'avancement signalétique et travaux
- Prospective : synthèse des rencontres avec les Maires, les projets d'études
- Sujets divers : PFIL animation économique, bourses aux locaux PLATO
- Questions diverses

COURRIERS REÇUS EN MAIRIE

- ❖ Madame le Maire donne lecture d'un courrier du club CSM Puteaux demandant comme les années précédentes l'autorisation de faire partir la course cycliste **PARIS-CONNERE le 1^{er} octobre 2017** sur notre commune. Avis favorable
- ❖ Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Notre Dame de Chrétienté signalant le passage de pèlerins sur le territoire communal les **3, 4 et 5 juin 2017 pour le pèlerinage de la Pentecôte.**
- ❖ Madame le Maire informe le Conseil Municipal, d'une demande d'aide pour une famille en difficulté sur la commune, elle demande au Conseil de se prononcer.
Après l'exposé de Madame le Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, de participer à l'aide demandé par l'assistance sociale, Territoire d'Action Départementale.

❖ Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a envoyé un courrier à l'Inspection Académique au sujet des rythmes scolaires, afin de connaître la date de mise
En application pour le choix des temps scolaires sur 4 jours.

❖ Madame le Maire informe le Conseil du départ de Madame DOMINI qui a fait valoir son droit à la retraite.
(septembre ou octobre 2017)

Elle informe le Conseil, du recrutement d'une personne, à compter du mois de septembre 2017, maîtrisant le budget, les appels d'offre, les marchés publics, les demandes de subventions, et la comptabilité publique.

Madame le Maire demandera aux secrétaires d'être en binôme total, après les formations appropriées manquantes à chacune.

✓ **Madame DUPRAT** donne lecture du courrier adressé à M. ALLARD, au sujet de l'installation d'une « barrière canadienne » sur le devant du chemin rural N°35, sur le domaine communal.

Ce dispositif étant dangereux pour les piétons et les chevaux, demande qu'il soit apposé un « pont » bois ou métal afin de pallier à tous accidents, qui engagerait la responsabilité de la commune.

Un passage métallique a été disposé au centre de cette barrière, les employés communaux couperont les thuyas barrant encore l'accès au chemin et signaleront dès que possible tous les chemins communaux, afin que les promeneurs sachent les reconnaître.

✓ **Monsieur GINDRE** a fait part de ses observations concernant le PLU

Il expose que l'absence de PLU approuvé provoque l'application de règles d'urbanisme échappant totalement au contrôle de la Municipalité (Règlement National d'Urbanisme - RNU) et appelle à ce que cette situation ne perdure pas.

Concernant les souhaits du bureau d'études d'autoriser sur son territoire communal les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) ICPE, il signale que :

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée et précise qu'aucun texte législatif tentant à démonter l'interdiction faite aux communes d'interdire ce type d'installation, n'a été porté à la connaissance des élus.

Monsieur GINDRE demande, que l'ensemble du règlement écrit, soit conforme au PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) qui a été approuvé par le Conseil Municipal.

Madame le Maire répond à Monsieur GINDRE qu'elle va se rapprocher de l'Union des Maires des Yvelines (UMY) pour les ICPE.

Monsieur GINDRE pose la question au sujet d'un don qu'il a fait pour la Caisse des Ecoles en contrepartie des places de foot offertes par le département.

Madame le Maire demandera au secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Mme DAVID Christine		Mme DEMARET Annick	
Mme DUPRAT Michèle		M. DEFFRENNE Philippe	
Mme CLECH- VERDIER Florence	Absente excusée représentée par Mme GUILLEMIN- CHHENG Isabelle	Mme GUILLEMIN- CHHENG Isabelle	
M. FONTAINE Robert		M. GINDRE Alexandre	
M. CABUT Olivier		M. DELAUNAY Michel	Absent excusé représenté par

			M. FONTAINE
M. BARATA Gabriel		Mme BRIOLANT Stéphanie	

Liste des délibérations prises lors de la présente séance.

Numéros	Objet
DCM132017	Fixation des tarifs de la cantine - année scolaire 2017/2018
DCM142017	Fixation des tarifs de locations pour l'année 2017/2018
DCM152017	Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale
DCM162017	Création d'une commission d'action sociale
DCM172017	Remboursement repas des personnes âgées
DCM182017	Budget - Décision Modificative N° 1